

1

(N^o 272.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Mathias Stischeler.

MESSIEURS,

Par pétition du 31 décembre 1835, le sieur Mathias Stischeler, domicilié à Pont-Pierre, province de Luxembourg, et né dans les environs de Trèves, royaume de Prusse, demande la naturalisation.

Il résulte des pièces fournies par les autorités, qu'il réside en Belgique depuis 1823; qu'il a épousé une femme belge, dont il a quatre enfans; qu'il a exercé avec probité, pendant neuf ans, les fonctions de percepteur des barrières; que son but, en demandant la naturalisation, est d'être promu à la place de garde-champêtre qui lui est offerte; et qu'il conste des certificats produits qu'il est très-apte à remplir ces fonctions, qui ne sont pas sans importance dans les campagnes.

Le Rapporteur,
DESMANET DE BIESME.

Le Président,
ISIDORE FALLON.
